
La Médiation : ayez le réflexe Notaire

Publié le 03/07/2014



La Médiation : ayez le réflexe Notaire

Si vous souhaitez choisir la médiation pour mettre fin aux conflits, vous pouvez contacter directement l'un des notaires parmi ceux de la liste figurant sur ce Flyer.

Ces notaires médiateurs ont suivi une formation diplômante de 84 heures auprès de l'**Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (EPMN)** .

Cliquer pour télécharger la plaquette de présentation des Médiateurs Notaires des Hauts-de-Seine